

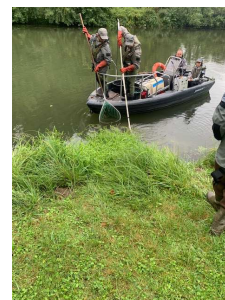
Le suivi d'espèces piscicoles avec l'Office Français pour la Biodiversité

Le 20 septembre 2021 à l'invitation du service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité de l'Indre (OFB), des acteurs de la protection de l'eau et des élus ont assisté à **une pêche à l'électricité sur l'Indre**.

Ce type d'inventaire des cours d'eau s'intègre dans une des grandes missions mises en œuvre par l'OFB à savoir, la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages.

Du fait de la profondeur du cours d'eau, cette pêche est réalisée à Palluau sur Indre avec une embarcation.

Ce site fait partie d'un réseau national de stations dites « Réseau de Référence » (REF) et « Réseau de Référence Pérenne » (RRP) qui observent l'évolution des peuplements de poissons à une large échelle spatio-temporelle, par exemple pour évaluer **l'impact du réchauffement climatique**.



La technique employée nécessite le respect de règles de sécurité strictes pour les personnels... mais également une bonne maîtrise technique pour permettre la capture efficace des poissons, puis leur relâcher sans lésions après des relevés biométriques.

Les poissons sont réputés être des animaux qui intègrent facilement les conditions, bonnes ou mauvaises, de leur environnement : on dit qu'ils sont bio-indicateurs.

Les données permettent de caractériser l'état des cours d'eau des différents bassins versants. La station de Palluau sur Indre fournit des données robustes et stables qui aident à l'appréciation de l'état écologique du cours aval de l'Indre entre Châteauroux et Châtillon sur Indre.

Les données récoltées par l'OFB le 20 septembre 2020 permettent de conclure à un bon état du peuplement piscicole de l'Indre: les principales espèces prédites par le modèle de l'« Indice Poisson Rivière » (IPR) sont bien présentes (brochet, anguille, vairon, barbeau, perche, ablette, gardon, etc...).

Notons cependant la première mention, problématique, d'une espèce exotique envahissante : le Goujon asiatique (*Pseudorasbora parva*)

Ce poisson introduit volontairement en France a colonisé en 40 ans la quasi-totalité du réseau hydrographique national. Le département de l'Indre est directement concerné. Le goujon asiatique peut être porteur d'un germe hautement pathogène et léthal pour nos espèces locales, notamment en élevage aquacole.



Les informations collectées et analysées permettent d'orienter les priorités données aux politiques publiques (financements, contrôles...) auxquelles contribuent l'OFB en lien avec l'ensemble des services concernés de l'État (Préfecture, ARS, DDETSPP, AELB, DDT...)

Zoom OFB

Créé au 1er janvier 2020, l'OFB exerce ses missions sous la double tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il s'appuie sur l'expertise de 2 800 agents pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.), dont les 2/3 évoluent sur le terrain avec, notamment, 1 700 inspecteurs de l'environnement.

En 2021 l'OFB bénéficie de 457 millions d'euros de ressources provenant notamment :

- d'une contribution annuelle des agences de l'eau à hauteur de 373 millions d'euros, intégrant une dotation de 41 millions d'euros dédiée au financement du plan Écophyto ;
- d'une subvention pour charges de service public de l'État inscrite sur le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » pour 51 millions d'euros ;
- d'une dotation issue du programme 362 « Écologie » de la mission budgétaire « Plan de relance » pour 21 millions d'euros. »

Dans l'Indre, ce sont 15 agents qui opèrent au sein du Service Départemental sous l'autorité de Cyril Hérisse et Yves Chastang, respectivement chef de service et chef de service adjoint. Le service est rattaché à la Direction régionale Centre-Val de Loire d'Orléans.